

**Procès-verbal  
du Conseil Municipal  
du 26 février 2018 à 18 heures 30**

**Date de Convocation :**

19 février 2018

**Présents :**

Célia MONSEIGNE, **Maire.**

Ludovic MANSUY

Véronique LAVAUD

Michel ARNAUD

Hélène RICHET

Georges MIEYEVILLE **Adjoints.**

Mickaël COURSEAUX

Marie-Claire BORRELLY

Florion GUILLAUD

Michèle VAN IMPE-TEXIER

Jean-Louis TABUSTEAU

Pascale AYMAT

Olivier FAMEL

Angélique LUSSEAU

Florence PRUD'HOMME

Karine SIGNAC

Stéphane PINSTON

Jérémy RINGOT

Michaël CHAMARD

Joëlle PICAUD

Pascal SERIZIER

Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL

Arnaud BOBET

Sheila LYKASO

Philippe DAILLY

Sandrine HERNANDEZ

Carole RICHARD **Conseillers.**

**Absents excusés avec procuration :**

Laurence PÉROU

Hélène FENOUILLET

Damien CHABRIERES

Pauline ANDRÉ

Émilie AUTHIER

Georges BELMONTE

**Secrétaire de séance :**

Joëlle PICAUD

Madame le maire ouvre la séance à 18 heures 30.

**Mme MONSEIGNE** : Chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence. Je vais saluer les Cubzaguais présents ce soir dans le public et nos correspondants de la presse, Haute-Gironde et Sud-ouest. Remercier aussi, parce que nous avons un ordre du jour consacré au compte administratif et aux orientations budgétaires, l'ensemble des services qui nous permettent d'organiser ces conseils municipaux, qui préparent l'ensemble des dossiers et vérifient les délibérations. Je veux, à tous ceux qui sont là ce soir et à leurs collègues, remercier Valérie ALAPHILIPPE, Fabien HAURET et les chefs de service. Je tiens à leur dire effectivement notre reconnaissance pour le travail qu'ils effectuent.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais également remercier aujourd'hui l'ensemble des élus membres du centre communal d'action sociale pour l'organisation des deux dimanches festifs qui nous ont permis de passer un dimanche avec les Cubzaguaises et Cubzaguais les plus anciens – dont nous sommes bientôt – en tout cas, merci à Véronique LAVAUD, à la commission des affaires sociales, à l'ensemble des services, Sophie DARIC et Véronique SALAÛN, ainsi que le personnel municipal qui, comme de coutume, a participé au service et a assuré pendant ces deux dimanches l'organisation de ce repas des aînés.

Et puis, remercier les élus qui ont pu participer à l'atelier public « Centre-ville de demain » organisé le 5 février, animé par David LESTOUX. Celui-ci est parti avec l'ensemble des contributions/observations avec tous les post-it qui ont été collés dans l'après-midi par les acteurs locaux et le soir par une partie des citoyens qui ont bien voulu participer. Après avoir collecté toutes ces observations, il va essayer d'enrichir son diagnostic et en principe, il reviendra vers nous au début du mois d'avril avec un diagnostic enrichi qu'il soumettra encore une fois dans un deuxième atelier aux acteurs locaux, à la population et au conseil municipal.

Pour finir, je voudrais signaler que les travaux du SIAEPA, le changement de la conduite du réseau d'adduction d'eau potable qui a traversé la rue Nationale depuis l'été dernier, sont achevés. Je voudrais remercier le syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement d'avoir engagé ces travaux majeurs pour la commune. Effectivement, c'est une canalisation importante, et un défaut dans cette canalisation et c'était une bonne partie des habitants de Saint-André-de-Cubzac qui étaient privés d'eau. Je pense que les travaux se sont effectivement organisés dans les meilleures conditions, sans trouble, sans trop d'interruptions de circulation, sans que cela ne gêne les services. En tout cas, les commerçants ont pu nous dire que les entreprises avaient été à leur écoute. Maintenant, il y aura la chaussée et la bande de roulement à refaire. En tout cas, l'essentiel est fait et la sécurité d'adduction d'eau potable est assurée. Je veux aujourd'hui remercier le SIAEPA d'avoir pu engager ces travaux et ces dépenses d'investissement dans l'année 2017.

Comme chaque année à cette période-là, nous avons un ordre du jour un peu consistant. Nous allons effectivement vous présenter le compte administratif 2017. Je remercie madame CHAMPAGNE de sa présence. Elle nous présentera et elle nous dira si les comptes de gestion sont conformes au compte administratif. Nous aurons ensuite le débat d'orientation budgétaire pour le budget 2018 et un certain nombre de délibérations en suivant.

Nous avons un certain nombre de collègues excusés qui ont donné pouvoir : Laurence PÉROU qui a donné pouvoir à Georges MIEYEVILLE, Hélène FENOUILLET qui a donné pouvoir à Hélène RICHEL, Damien CHABRIÈRES qui a donné pouvoir à Angélique LUSSEAU, Pauline ANDRÉ m'a donné pouvoir, Émilie AUTHIER qui a donné pouvoir à Mickaël COURSEAUX, Carole RICHARD qui a donné pouvoir à Philippe DAILLY. Elle est en retard.

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Joëlle PICAUD. C'est un conseil municipal important, c'est un baptême intéressant, si elle l'y consent ? Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier. Est-ce qu'il y a des observations, des corrections à apporter ou des choses à modifier dans ce PV ? Pas d'observation. Je vous remercie. Je vous propose de faire adopter le PV. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

**Mme MONSEIGNE** : Il y a un certain nombre de documents. Ils vont être projetés pour le public et pour la presse. Nous n'allons pas en faire le détail. Je pense que tout le monde a eu les documents assez en amont. Si vous en êtes d'accord, je vais vous donner lecture des résultats du compte administratif 2017.

En section de fonctionnement, un résultat de l'exercice en recettes qui s'élève à 9 731 426,15 euros et en dépenses à 7 715 503,55 euros. Donc, un résultat de l'exercice positif d'un montant de 2 015 922,60 euros, auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur de 2 449 863,04 euros. Donc, un résultat de fonctionnement de 4 465 785,64 euros en section de fonctionnement.

En section d'investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 2 079 109,71 euros et les dépenses de l'exercice à 3 358 669,27 euros. Un résultat de l'exercice qui, lui, est négatif, donc -1 279 559,56 euros. Le report de l'exercice antérieur, qui lui était positif, 54 774,23 euros, ce qui nous donne un résultat de clôture en investissement négatif, avec un déficit de 1 224 785,33 euros. Parmi les restes à réaliser, en recettes, ce sont essentiellement les subventions qui ont été promises sur des travaux qui ne sont pas encore réalisés, donc que nous n'avons pas perçues : 241 795,74 euros et en dépenses, des restes à réaliser importants cette année : 2 524 251,46 euros, donc un résultat de restes à réaliser en dépenses de 2 282 455,72 euros, soit un besoin de financement de 3 507 241,05 euros.

Voilà donc très schématiquement les résultats de l'exercice du compte administratif 2017, à la fois en fonctionnement et en investissement. Vous avez ensuite la présentation générale du budget, à la fois en fonctionnement et en investissement. La présentation générale et ensuite les détails de chaque chapitre en dépenses et en recettes. Le seul commentaire que je pourrais faire – et après je vous laisserai la parole, parce que nous n'allons pas reprendre point par point – sur un total de dépenses de fonctionnement de 7 715 503,55 euros, les charges à caractère général sont contenues, en deçà de la prévision budgétaire, mais comme Fabien HAURET et les services ont pu le commenter un petit peu plus loin, cette année, nous avons eu la chance de ne pas connaître d'événement qui aurait pesé sur nos dépenses. Je rappelle que l'année dernière, nous avons eu une grosse fuite d'eau qui avait pesé sur les dépenses d'eau et d'assainissement. Il n'y a pas eu de grosses intempéries ni de gros soucis. Nous avons des dépenses contenues. Ce qu'il faut retenir aussi, c'est que souvent, les dernières factures cette année de chauffage ne sont pas arrivées. Il va manquer 8 000 euros qui devront être rattachés à l'exercice 2017, mais nous n'en avons toujours pas les factures. Ensuite, sur le chapitre des formations, nous sommes peut-être un peu en deçà de ce qui avait été prévu au budget, parce que l'ensemble des formations cette année a été organisé avec le CNFPT, ce qui ne coûte pas à la collectivité, puisque nous cotisons au CNFPT. L'année dernière, c'est vrai qu'il y avait eu beaucoup de VAE, notamment en personnel des écoles, faites par des organismes extérieurs qui nous avaient effectivement coûté.

*Mme RICHARD arrive.*

Sur les charges de personnel, en fonctionnement, nous sommes conformes aux prévisions. Nous étions sur une année avec un recensement et des élections, donc effectivement une augmentation des dépenses, mais qui avait été prévue. Ensuite, en recettes, là, par contre, effectivement, nous avons des recettes qui sont supérieures au montant estimé au budget. D'abord, sur la fiscalité locale, +150 000 euros ; ensuite sur les droits de mutation – c'est toujours très aléatoire, la prévision des perceptions de droits de mutation – 165 000 euros ; et la recette nouvelle que nous avons pu percevoir en 2017, ce qui n'était pas évident, même si nous avons l'intention d'appliquer la TLPE, c'est la recette de TLPE, 105 600 euros. La taxe locale sur la publicité existait et s'appliquait avant dans notre commune. Mais effectivement, nous percevons moins de 10 000 euros, puisque c'est déclaratif. Par contre, cette année, nous nous sommes associés les services d'un prestataire extérieur qui collecte la taxe locale sur la publicité et effectivement, c'est plus efficace que quand on attend que les gens déclarent eux-mêmes leurs enseignes publicitaires, donc effectivement une recette qui nous était due, mais qui n'était pas perçue jusque-là.

Ensuite, en atténuation de charges, un remboursement sur la rémunération du personnel, cela arrive des années, de 50 000 euros qui n'était pas non plus forcément attendu cette année.

Donc, des recettes supérieures de pratiquement 600 000 euros au budget et des dépenses pratiquement conformes aux prévisions.

En investissement, les dépenses de l'exercice, vous l'avez vu, 3 358 669 euros, dont 668 000 euros de remboursement d'emprunt. Des restes à réaliser importants, cela est vrai. C'est toujours difficile en investissement. On a beau chaque année engager les dossiers le plus vite possible, et nous le verrons tout à l'heure, quand comme la loi nous le permet, engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, malgré tout, il y a toujours des aléas. Donc, des études en cours qui n'ont pas été achevées au chapitre 20, pour 99 000 euros. Au chapitre 21, parmi les dépenses d'acquisitions foncières, beaucoup sont engagées, mais aucune à part l'acquisition Gautier, donc une partie des terrains du Tasta qui composeront demain un parc public, n'est finalisée aujourd'hui. Il y a les terrains du Peyrat, les terrains Rigolle, le bois de Lafont pour un montant important. Ensuite, il y a le skate park que nous n'avons pas réalisé cette année, qui a été engagé, mais qui sera réalisé dans le début de l'année, je l'espère au printemps 2018. Les tribunes du Champ de Foire aussi, ce sont des montants importants, 270 000 euros au Champ de Foire et un peu plus de 200 000 euros sur le skate park.

En recettes de l'exercice, en investissement, des recettes de 2 079 109 euros, avec des restes à réaliser de 241 795 euros. Donc, juste signaler que les recettes de subventions sont supérieures à celles que nous avons estimées, dont 572 983 euros, alors que nous avons inscrit 350 000 euros au maximum. Je remercie les services d'avoir pu monter des dossiers éligibles.

Ensuite, la taxe d'aménagement, 300 000 euros de plus cette année. C'est toujours pareil. On minore toujours un peu au budget, parce qu'on a des années surprenantes où parfois, on touche très peu de taxe d'aménagement, donc ce n'est jamais assez régulier. Et puis, le FCTVA qui est aussi un peu supérieur à notre estimation 60 000 euros, et les excédents capitalisés pour pratiquement 560 000 euros.

Voilà en résumé ce que je pouvais effectivement essayer de commenter sur l'exercice budgétaire 2017. Il n'y a pas d'événement ou de fait majeur que je puisse noter. Mais, évidemment, je vais vous laisser la parole, répondre à vos questions ou à vos observations, vous laisser commenter l'exercice budgétaire 2017. S'il y a des questions, en tout cas, les services pourront y répondre dans le détail si je n'ai pas toujours la réponse détaillée. Cela veut dire que les documents fournis par les services sont explicites... pas de remarque. Nous allons donc féliciter les services pour cette clarté. Pas de remarques, pas de questions ? C'est parfait.

Nous pourrions revenir dessus, parce que dans le dossier d'orientation budgétaire, les services vous ont remis un certain nombre de documents, qui reviennent sur l'exercice comptable 2017.

**M. BOBET** : Madame le maire, chers collègues, je viens d'avoir Georges BELMONTE qui est souffrant, il s'excuse. Je lui ai demandé d'envoyer, s'il le pouvait, un mail à Valérie ALAPHILIPPE. Si vous acceptiez que je vote en son nom.

**Mme MONSEIGNE** : S'il nous envoie son mail.

**M. BOBET** : Il devrait le faire, j'espère. Sinon, il le fera au plus tard...

**Mme MONSEIGNE** : Nous allons aller l'imprimer.

**M. BOBET** : Merci.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Pas de questions ? C'est parfait. Je vais m'absenter, puisque je ne peux pas faire voter le compte administratif et je vous propose de demander au doyen de l'assemblée, qui a l'habitude, de venir prendre ma place. Je vous remercie.

*Sortie de madame le maire.*

**M. GUILLAUD** : Chers collègues, puisque vous avez le bénéfice d'avoir la présence d'un jeune doyen parmi vous, je vais mettre au vote ce compte administratif. Vous avez tous bien pris connaissance des chiffres. Vous les avez étudiés en détail. Maintenant, je vais demander à ceux qui ne veulent pas prendre part, s'ils s'abstiennent... Y a-t-il des abstentions ? 6 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je suppose que les autres acceptent. Le compte administratif est adopté à la majorité. Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD)

*Retour de madame le maire.*

**Dossier N° 16/18 – Compte de gestion 2017**

**(Rapporteur : Mme Célia MONSEIGNE)**

**Mme MONSEIGNE** : Ce n'était pas dans vos documents, mais il est projeté aujourd'hui devant vous. Le compte de gestion, donc le résultat budgétaire de l'exercice de la trésorerie. Je vais laisser le soin à Madame CHAMPAGNE d'en donner lecture.

**Mme CHAMPAGNE** : Le compte de gestion, qu'auparavant je déclare tout à fait conforme au compte administratif, je reprendrai les grandes masses. Recettes nettes d'investissement, 2 079 109,71 euros ; en dépenses nettes toujours en investissement 3 358 669,27 euros ; un déficit de 1 279 559,56 euros. En section de fonctionnement, des recettes nettes de 9 731 426,15 euros ; en dépenses nettes 7 715 503,55 euros. D'où un excédent de 2 015 922,60 euros. Total des sections : un excédent de 736 363,04 euros.

**Mme MONSEIGNE** : Merci, madame la trésorière. Un compte de gestion conforme au compte administratif, que je vais vous proposer d'adopter, en tout cas de voter ce soir. Sur le compte de gestion, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 6. Je vous remercie. Et je remercie Madame la Trésorière et ses services pour l'accompagnement à la gestion de la commune.

La délibération mise aux voix est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD)

**Dossier N° 17/18 – Affectation du résultat 2017**

**(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

**Mme MONSEIGNE** : Il convient maintenant d'affecter le résultat du budget primitif 2018. Je vais vous redonner lecture des chiffres. En dépenses d'investissement en 2017, elles s'élèvent à 3 358 669,27 euros ; les recettes d'investissement à 2 079 109,71 euros, soit un déficit de 1 279 559,56 euros, auxquels on ajoute ou on soustrait l'excédent antérieur cumulé, 54 774,23 euros et donc, un montant à reprendre au budget 2018 de 1 224 785,33 euros. Les restes à réaliser 2017, en dépenses, nous l'avons vu tout à l'heure, 2 524 251,46 euros et en recettes, 241 795,74 euros. Le résultat cumulé avec les restes à réaliser indique un besoin de financement de 3 507 241,05 euros.

En section de fonctionnement, des dépenses qui s'élèvent à 7 715 503,55 euros et des recettes à 9 731 426,15 euros, soit un excédent de 2 015 922,60 euros cumulé à l'excédent antérieur de 2 449 863,04 euros, ce qui nous donne un résultat de fonctionnement à affecter de 4 465 785,64 euros.

Une fois que nous aurons résorbé le déficit d'investissement, il restera un supplément disponible de 958 544,59 euros, que je vous propose d'affecter en diminution des charges de fonctionnement et donc, nous allons inscrire au budget primitif 2018, en recettes d'investissement 0, en dépenses d'investissement les 1 224 785,33 euros qui sont le déficit de l'exercice, en recettes d'investissement une partie du résultat, donc 3 507 241,05 euros, en recettes de fonctionnement le supplément disponible 958 544,59 euros. Enfin, sur les restes à réaliser, en dépenses d'investissement, 2 524 251,46 euros et en recettes d'investissement pour l'exercice 2017, 241 795,74 euros. Pas de surprise sur l'affectation du résultat. Nous finançons nos

investissements et ensuite, nous reportons en recettes de fonctionnement ce qu'il reste de disponible. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette proposition d'affectation du résultat ? Pas de question, pas d'observation. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions : 6. Des votes contre ? Je vous remercie. Le résultat sera donc affecté tel que cela vient d'être présenté.

La délibération mise aux voix est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD)

## **Dossier N° 18/18 – Orientations budgétaires 2018**

**(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

**Mme MONSEIGNE** : Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter un rapport aux membres du conseil municipal sur les orientations budgétaires. Vous avez le sommaire des documents qui doivent permettre de tenir de façon règlementaire le débat d'orientation budgétaire. Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte à la fois de l'ensemble des documents qui vous ont été remis et ensuite, de pouvoir organiser ce débat.

Encore une fois, merci aux services. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un cadre économique ou dans un contexte économique à la fois européen, national et local. Je ne vais pas faire de commentaire trop long sur le sujet. Vous le savez, la loi de finances 2018 a confirmé les orientations des précédents gouvernements, tendant à réduire la dette publique de notre pays et continuant de demander un effort aux collectivités locales. C'est ce qui est repris. La stratégie financière n'a pas beaucoup changé. Ce qui est nouveau pour nous, c'est la loi de finances 2018, c'est le dégrèvement de la taxe d'habitation. L'État va prendre en charge progressivement 30, 65 puis 100 % de la taxe d'habitation pour les ménages avec des revenus inférieurs à un montant qui a été fixé. Pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, c'est pratiquement 85 % des ménages qui seront exonérés de la taxe d'habitation, pour laquelle en principe, l'État compensera.

Le plafonnement des concours financiers de l'État : la loi de finances a rappelé que les dotations ne seraient pas diminuées, mais elles ne seraient pas majorées, si ce n'est des enveloppes parlementaires qui existaient par le passé, qui ont été supprimées et qui, en principe, sont affectées aux dotations de l'État, en particulier aux dotations d'équipement. Nous espérons que nous pourrions bénéficier, dans les territoires ruraux, de quelque chose qui était peut-être opaque avant, ces fameuses enveloppes parlementaires, ou en tout cas aides parlementaires, qui aujourd'hui ont été réintégrées dans le budget de l'État.

Ensuite, la loi de finances a souligné sa volonté de peut-être contenir ce qu'on appelle « la péréquation horizontale », celle qui nous était remise par le conseil départemental, qui était transférée par le conseil départemental ou la Région, pour renforcer les dotations et les aides de l'État. Aujourd'hui, le conseil départemental a déjà annoncé qu'un certain nombre de fonds de péréquation seraient pratiquement supprimés et qu'en principe, là aussi, les aides de l'État devraient venir compenser la suppression de ces fonds de péréquation horizontaux. Pour nos services financiers, ce sera un peu difficile de suivre, parce que nous savions ce que nous touchions avant. Il y avait des fonds départementaux qui étaient inscrits. Cela constituait des lignes de recettes dans nos budgets, qui demain seront supprimées. Par contre, en principe, ces recettes seront englobées dans la dotation générale de fonctionnement, mais il sera peut-être un peu délicat de la retrouver.

La loi de programmation des finances publiques fixe les objectifs d'évolution des dépenses, mais essentiellement pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Nous ne sommes donc pas concernés. De toute façon, si nous l'étions, nous serions de bons élèves et nous n'aurions pas de difficultés.

Le contexte local, par contre, il y a aussi des éléments nouveaux à prendre en compte. Vous savez que l'évolution du périmètre et donc la nécessité d'harmoniser la fiscalité locale, les pratiques et les financements, en tout cas les pactes financiers locaux, plus les projets structurants de la communauté de communes nous ont conduits, en fin d'année 2017, à convenir d'un pacte financier fiscal. Les projections financières et budgétaires ont évalué les dépenses d'investissement et ensuite des dépenses de

fonctionnement associées à ces grands équipements que sont la maison des services au public et surtout l'équipement aquatique qui devrait réclamer un besoin en financement de fonctionnement de près d'un million d'euros. Le pacte qui a été signé par l'ensemble des collectivités membres du conseil communautaire a indiqué d'abord la suppression de la dotation de solidarité communautaire. Le fonds existe. Il sera intégré aux attributions de compensation et gelé. Cela veut dire qu'il ne sera plus dynamique. Ensuite, le fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC), c'est pareil, sa dynamique puisque le territoire se développe, la marge entre ce que nous touchions aujourd'hui et l'augmentation demain, qui sera reversée au budget de la communauté de communes, ne sera plus distribuée au budget des communes. Enfin, la communauté de communes a souhaité que les budgets communaux participent aux coûts de fonctionnement des équipements intercommunaux, en diminuant leur attribution de compensation, proportionnellement à ce qu'elles percevaient avant, ce qui représente, pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, une participation et une diminution de nos attributions de compensation de 89 000 euros.

À noter aussi que la communauté de communes a effectivement prévu une augmentation de la fiscalité si nécessaire sur les trois années de 4 %. Je rappelle que ce sont 4 % sur l'ensemble des contributions, à la fois la fiscalité économique et la fiscalité des ménages. C'est le maximum, sur trois ans. C'est dans ce contexte-là que nous avons et que nous devons construire le budget 2018.

Je pense que l'ensemble des documents retraçant l'évolution du budget communal depuis 2013 nous permettent de regarder quel est le contexte local et quelle est la dynamique financière de notre collectivité. Des dépenses de fonctionnement qui évoluent, de près de 14 %, en tout cas sur les cinq ans. Cela fait 2,8 % par an. Des charges de personnel qui ont augmenté un petit peu plus vite que les charges en général, 3,6 % par an. Il faut rappeler qu'entre 2013 et 2017, nous instruisons et nous avons créé le service d'instruction des droits du sol. Il y a eu la réforme des rythmes scolaires et puis de nouveaux équipements, en particulier la Plaine des Sports qui est passée en pleine activité à partir de 2013. Et l'augmentation de la population et les besoins des services.

Je ne vais pas faire le détail. Que dire de plus sur les documents ? En tout cas, sur les charges d'investissement et sur les perspectives à venir, nous avons effectivement installé une partie de nos services dans un espace nouveau, l'espace municipal Soucarros, qui va effectivement demain entraîner des charges supplémentaires. En principe, je l'espère, mais toutes les semaines, on nous annonce un retard de la date de livraison, nous devrions recevoir une balayeuse qui va nécessiter un chauffeur et des charges de fonctionnement. Il y a le projet participatif de la médiathèque avec le concours de la bibliothèque départementale de prêt, un changement de politique dans l'achat et l'utilisation des produits d'entretien dans nos bâtiments publics, donc la volonté d'en finir avec les produits toxiques, à la fois pour l'environnement et pour la santé de notre personnel. Cette année, une fête de la musique un peu étoffée. Ce sont des dépenses que nous avons pu identifier, parce que je rappelle que nous venons de reconstruire pratiquement et de changer les moteurs et les souffleurs de l'orgue et que j'espère que nous allons pouvoir, lors de la fête de la musique, monsieur MIEYEVILLE, inaugurer l'orgue et faire une fête de la musique un peu plus riche, en tout cas de notre part, mais après il y a toujours les manifestations organisées par les citoyens ou les associations, mais en tout cas marquer le coup. Il y aura, je l'espère en tout cas effectivement, quand nous aurons fini Plagne, peut-être une animation particulière pour inaugurer la fin des travaux du Port de Plagne. Et puis, quelques incertitudes sur l'organisation de la vie scolaire l'année prochaine. Nous allons essayer d'apprécier au fur et à mesure. Nous allons finir l'année jusqu'au mois de juin, donc nous aurons déjà six mois dans le contexte actuel. Ensuite, les choses sont en train de se préciser, de la part à la fois de la Région et des services de l'État.

Il faut signaler aussi la compétence de l'entretien du réseau électrique public qui a été confié au SDEEG. Cela ne devrait pas changer grand-chose sur les dépenses de fonctionnement. Mais, c'est en tout cas en termes comptable un transfert de dépenses qui va s'opérer d'un chapitre à un autre, puisqu'effectivement, nous avons transféré la compétence au SDEEG.

Sur les charges de personnel, cette année va rentrer en application la réforme dite RIFSEEP. Nous l'avons évaluée à à peu près 12 000 euros. Ensuite, nous aurons certainement des agents supplémentaires dans les écoles. Nous aurons encore les NAP pendant six mois, et je pense que nous aurons au moins une ouverture de classe à la rentrée. Et effectivement, peut-être un besoin d'encadrement supplémentaire pendant la pause

méridienne. Laurence n'est pas là, mais elle pourrait en parler. Ensuite, et nous l'avons vu cette année, un taux d'absentéisme un peu plus élevé que les années précédentes, parce que notre personnel vieillit. C'est bien, il vieillit dans la commune, dans la collectivité et nous savons qu'un vieillissement du personnel et des agents entraîne toujours un risque et une augmentation des risques à la fois d'accidents ou d'arrêts maladie, malheureusement pour eux.

Les éléments du débat sont ceux-là. Ensuite, sur l'investissement, nous en parlerons, un certain nombre de projets sont déjà engagés. Nous l'avons dit, il y a des restes à réaliser importants, il y a des études importantes, notamment les études qu'il faudra financer : le centre-ville, la fameuse passerelle de bois Milon, peut-être, cela fait partie des choses que l'on voudrait inscrire chaque année, mais que l'on reporte chaque année, parce que c'est un dossier très compliqué. Des travaux de voirie, dont les études sont déjà engagées. La liste vous a été fournie, avec un travail qui a été fait par nos services, donc à partir d'un logiciel et d'une formation qu'ils ont faite, à la fois avec l'Association des maires de Gironde et le centre de gestion sur un premier travail de projection sur les trois années restantes, 2018-2020, pour effectivement essayer d'identifier nos capacités financières à porter un certain nombre de dossiers sur un exercice, voire sur plusieurs.

Pour l'exercice 2018, nous avons identifié un certain nombre de travaux, dont vous avez le détail. La dernière phase du chantier de Plagne, l'extension de l'école Rosette Chappel, la création d'un logement dans le cadre des CLLAJ, donc du contrat local pour le logement des jeunes situé derrière le parking Dalzac, la mise en conformité de l'éclairage public conformément au plan pluriannuel d'investissement. Je rappelle que l'idée est d'engager 100 000 euros par an pour avoir un parc complètement renouvelé. La réalisation du parking Suzanne Lacore, puisque l'étude est faite. Et puis, au moins l'étude de requalification du centre-ville. Nous avons inscrit 30 000 euros. Cela sera peut-être plus, mais en tout cas, aujourd'hui, nous sommes en train de rédiger ensemble le cahier des charges et le dossier de consultation. Nous verrons effectivement un peu mieux.

Ensuite, il y a toujours la question des acquisitions foncières. L'année dernière, nous avons inscrit le site de la Fontaine, que nous n'avons pas réalisé, puisque les choses ne se font pas forcément au moment où elles se discutent. Par contre, nous avons pu faire un certain nombre d'investissements fonciers qui n'étaient pas forcément prévus. Mais, quand il y a des opportunités – et je pense au terrain Rigolle qui est en réserve depuis 2002 ou 2003 – il faut que la commune puisse faire ces acquisitions. Cette année, il y a un certain nombre d'opérations qui pourraient s'ouvrir à nous, notamment le site de la Fontaine, comme nous l'avons déjà inscrit l'année dernière. Ce qui vous sera proposé aujourd'hui en recette d'investissement, c'est effectivement de discuter de la nécessité d'emprunter ou pas cette année. La position de la majorité, c'est la mienne aussi depuis longtemps, c'est emprunter pour quoi faire ? Emprunter pour construire une école ou emprunter pour faire des investissements ou construire des équipements majeurs, ou emprunter pour des acquisitions foncières qui sont adossées à un projet d'aménagement, c'est intéressant ; emprunter pour faire des travaux sur les bâtiments publics ou changer le parc de voitures, le compléter ou autres, cela ne nous semble pas forcément pertinent, surtout dans le contexte actuel, même si les taux sont bas, de décider qu'on peut encore emprunter. Quoi qu'ils remontent tous les jours en ce moment. Mais, ils ont été tellement bas que de toute façon, c'est difficile de ne pas remonter à un moment donné. En tout cas, nous savons que la santé financière de la commune fait que je pense que nous pourrions emprunter cette année ou l'année prochaine à des taux particulièrement intéressants. Je ne m'inquiète pas trop pour cela. Après, il faudra discuter entre nous de la pertinence d'un emprunt selon les objectifs poursuivis et puis son affectation. Cela fait partie des sujets que nous pourrions discuter ensemble.

Sur les autorisations de programme, je remercie Fabien HAURET d'avoir pu élaborer un document qui s'apparente effectivement à un plan pluriannuel d'investissement. C'est un premier exercice. Les AP-CP sont pour moi – je le redis, je sais que madame HERNANDEZ y est attachée – un outil comptable et pas un outil de gestion. Donc, c'est très compliqué de considérer les autorisations de programme et les crédits de paiement comme des outils de gestion, parce qu'on le voit bien et même dans les grands syndicats, on est obligé de corriger en permanence parce que de toute façon les choses ne se passent pas toujours comme on le prévoit. Cela évite d'avoir des restes à réaliser et d'inscrire l'année suivante des reports. Mais c'est un autre outil de comptabilité qui, à mon avis, est un autre outil, mais qui n'apporte pas grand-chose de plus en



termes de gestion à proprement parler. Autant les plans pluriannuels d'investissement nous donnent une vision et une lisibilité sur plusieurs années et nous permettent de nous approprier les masses et nos capacités financières en tout cas sur les masses. De toute façon, aujourd'hui, la loi nous réclame de faire des plans pluriannuels d'investissement, donc il faut que nous nous y engageons. C'est ce que nous faisons, mais de façon pas tout à fait complète. Donc, je remercie les services qui aujourd'hui sont en train de se former vraiment pour essayer d'avoir un outil de lisibilité – cela me paraît important – pour les années à venir, et pour nous permettre de débattre sur des projets qui s'inscrivent dans le temps.

Je n'en dirai pas plus. Je vais vous laisser la parole. Je pense que je n'ai rien oublié. Nous avons une somme de documents importants. Merci aux services. J'ai trouvé qu'il y en avait beaucoup, sachant qu'un certain nombre de documents viennent commenter le résultat de l'exercice 2017. C'est peut-être cela qui est intéressant. Nous avons un certain nombre de réponses dans ces documents-là.

Chers collègues, je vous laisse la parole. J'ai assez pris de temps pour la présentation des éléments qui nous permettent aujourd'hui de débattre de ce que nous allons pouvoir faire en 2018. Madame HERNANDEZ, je vous laisse la parole.

**Mme HERNANDEZ** : Oui, madame le maire, chers collègues, en effet, je ne peux que me féliciter de voir apparaître le PPI dans ce débat d'orientation budgétaire. Je trouve que cela donne de la lisibilité sur la fin de mandat. Après, je reste assez interrogative sur certaines lignes qui restent un peu des fourre-tout malgré tout quand on est sur des prestations études diverses, des acquisitions d'équipements ou des équipements sportifs sans en avoir le détail. J'entends bien que c'est un premier exercice, mais pour avoir plus de lisibilité, il faudrait être un tout petit peu plus clair sur ce que l'on souhaite faire sur les trois années à venir. Et après, à la lecture des différentes lignes, nous avons du mal à voir des projets globaux. Nous sommes sur des opérations d'investissement sur de la voirie ou de la mise aux normes, mais nous avons quand même du mal à dégager des grandes orientations. C'est un exercice qui se fait normalement en début de mandat, donc l'exercice est forcément un peu plus compliqué à mi-mandat. Mais moi, je m'interroge. Et à la lecture de document-là sur la fin de mandat, nous pouvons quand même nous demander si nous ne sommes pas dans une commune plus gestionnaire que visionnaire. Ce sera ma seule remarque.

**Mme MONSEIGNE** : Après, je ne voudrais pas revenir sur certaines grandes communes de notre département qui ont des outils de gestion extraordinaires, qui sont souvent montrées en exemple et qui pourtant ont une situation financière... en tout cas très remarquable et qui font aujourd'hui la une de tous les réseaux sociaux. Nous sommes à Saint-André-de-Cubzac. Je rappelle que les ressources de la commune sont très modestes proportionnellement à sa population. Donc, c'est assez compliqué pour nous de faire des... Nous pouvons faire des projections, mais nous savons très bien que nous avons quand même peu de leviers financiers et fiscaux pour essayer de s'engager dans un certain nombre de projets lourds et compliqués parfois. Nous n'en avons pas l'habitude, parce que ce n'est pas forcément à notre portée financière. Peut-être qu'alors nous nous interdisons un certain nombre de rêves ou un certain nombre d'ambitions parce que nous limitons toujours nos ambitions à nos capacités financières et à celles que nous aurons demain, qui ne s'annoncent pas depuis quelques années sous les meilleurs auspices. Je rappelle que même si la commune n'a pas trop perdu de recettes parce qu'il y a de la population, quand on regarde les dotations de l'État, malgré cela, cela a diminué. Moins qu'à Mérignac, mais cela a quand même diminué malgré tout. Je comprends tout à fait ce que vous attendez de ce que pourrait être un plan pluriannuel d'investissement qui serait la traduction d'un projet de mandat, voire d'un projet politique. Je pense que le projet de mandat, nous l'avons. Après, il est vrai que nous avons encore – ce n'est pas une habitude – la nécessité de gérer la commune en fonction des opportunités et de nos capacités, et aussi des politiques publiques d'État. Je rappelle que parfois l'État, voire les collectivités supérieures, nous engage – nous essayons de résister – en nous disant : « C'est là qu'il faut aller, parce que c'est là que les financements vont aller ». Nous nous étions engagés dans la restructuration du centre-ville. Tous les clignotants sont au vert, mais comme ils sont au vert pour tout le monde nous pensons qu'il n'y en aura pas pour tout le monde. Effectivement là aussi, nous pourrions avoir un projet très ambitieux si nous étions sûrs d'obtenir les recettes d'investissement qui sont annoncées. Sauf que l'expérience m'a montré que les recettes d'investissement qui sont annoncées, c'est-à-dire toutes les aides – et j'en ai encore eu un exemple cet après-midi – annoncées par l'ensemble des puissances publiques qui nous accompagnent, cela n'a rien à voir quand nous leur demandons : « Et nous,

cela va être combien ? ». Soit on ne sait pas, soit on n'est pas du tout dans la dimension qui a été annoncée dans la presse. Un exemple majeur sur la requalification du centre-ville. Je pense que nous allons devoir le financer tout seuls, ou presque, parce que les enveloppes, ce sont des enveloppes départementales, que je ne siège pas à la préfecture pour attribuer les fonds. Éric DUMONT n'est pas là pour me reprendre sur ma suspicion, sauf que c'est l'expérience qui parle. Nous allons engager 6 millions d'euros de dépenses autour de la restructuration du centre-ville avec en face 2,5 millions d'euros de recettes. Je ne me plierai pas à cet exercice-là, parce que je suis sûre que les 2,5 millions d'euros de recettes, alors que nous pourrions les inscrire puisque c'est dans les règlements d'intervention de l'État, je suis sûre que nous ne les aurons pas. Ou alors il faut que nous mettions 6 millions d'euros de dépenses et minorer les recettes. Mais du coup, le reste à charge serait tellement important pour la commune que nous savons très bien que nous ne pourrions pas le financer ou alors il ne faudra plus accueillir d'enfants dans les écoles. Je suis un peu longue, excusez-moi, mais l'expérience de la gestion d'une commune comme Saint-André-de-Cubzac montre que c'est un exercice difficile pour nous si nous voulons être sincères et honnêtes. Après, nous pouvons faire des budgets pour faire des budgets ou des plans pluriannuels d'investissement pour se faire plaisir. Moi, en tout cas, ce n'est pas ce que je souhaite et nous avons un effort de sincérité et d'honnêteté à l'endroit de nos concitoyens en leur disant : « Voilà ce que nous pouvons faire sans augmenter les impôts ».

**Mme HERNANDEZ** : Du coup, si vous aviez été amenée à mettre en place un PPI dès le début du mandat, votre PPI aurait collé avec votre programme de campagne ou pas ?

**Mme MONSEIGNE** : Aujourd'hui, je pense que nous ne sommes pas trop mal. Jamais nous n'aurions pensé acquérir les terrains du Tasta pour faire un parc public. C'est un exemple. Après, la passerelle, c'est un projet qui date de la concession de la ZAC. Cela fait six ans que nous discutons avec RFF, maintenant avec SNCF Réseau. Cela fait deux ans que nous leur mettons les propositions sous le nez et que c'est un sujet délicat. C'est un lourd investissement et je ne sais pas si nous le réaliserons dans le mandat alors que c'était déjà inscrit dans le mandat précédent. Je ne pensais pas au début du mandat devoir réengager des travaux aussi lourds de restructuration des écoles alors que nous venions d'engager les travaux de Lucie Aubrac, parce que – c'est ce que nous avons pu dire lors d'un précédent conseil municipal, mais nous y reviendrons certainement dans le courant de l'année à propos du PLU – aujourd'hui l'augmentation de la population n'est pas sur les projets d'urbanisation, en tout cas dans le PLU sur la ZAC de Bois-Milon ou sur les opérations des schémas d'aménagement, elle est sur la division foncière et la division immobilière. Quand nous avons fait l'évaluation du SCoT, les services de l'État l'ont dit, nous sommes sur une dynamique que nous n'avions pas perçue. Du coup, toutes ces dents creuses qui se construisent et toutes ces opérations où sur 2 500 mètres carrés de terrain il y avait une maison on construit 35 logements, nous avons une population scolaire qui nécessite d'être accueillie aujourd'hui dans les meilleures conditions. Cela n'était pas dans notre programme. Il y avait le bassin de rétention, le projet de centre-ville, en tout cas la poursuite de la requalification du centre-ville. Je pense que 70 % du programme inscrit dans le projet cela collera avec notre programme, mais après il y a toujours cette marge. En termes de recettes, je pense que nous sommes sur ce que nous pouvions faire, en tout cas sur nos capacités financières avec le niveau d'emprunt. Nous n'avons pas forcément fait la totalité ou le détail de ce qui était prévu. Je pense que nous allons faire un bilan, ce sera l'exercice de mi-mandat de recoller les choses. En recettes, je pense que nous devons être à peu près sur la bonne courbe. Sur les dépenses aussi. Par contre, c'est sur la qualité des dépenses et des projets que parfois... Mais le bassin de rétention, je pensais vraiment que nous aurions pu l'inaugurer ou le remplir cette année, mais c'est compliqué parce qu'il a fallu que nous le changions de place, car nous n'avons pas réussi à acquérir les terrains là où il était prévu.

Est-ce qu'en dehors du plan pluriannuel d'investissement il y avait d'autres questions ? Véronique, pardon.

**Mme LAVAUD** : Merci, madame le maire. Mes chers collègues, je voulais juste rebondir sur cet échange. C'est vrai que depuis 2014-2015 nous avons essayé de mener à bien notre programme et il faut dire qu'avec le gouvernement précédent et l'actuel nous n'avons pas été aidés. Les collectivités ont quand même souffert de dotations diminuées. En 2015 et 2016, c'était 11 milliards d'euros qui ont ainsi été soustraits arbitrairement et brutalement à l'ensemble des collectivités. Donc, pour mener à bien un programme, c'est un peu contraignant. Aujourd'hui, le gel des dotations est maintenu. On nous a obligés à mettre en place les TAP qui nous a coûté un peu d'argent et demain on nous les supprime au détriment de l'éducation de nos

enfants. Il est vrai aussi que demain on va nous supprimer la taxe d'habitation qui est un des revenus importants pour la collectivité. On nous dit que l'État va compenser, moi, je n'y crois pas trop, comme on nous a imposé des nouvelles missions que l'État ne nous a pas financées. Je pense au service des passeports et des cartes d'identité qui demande maintenant deux, voire trois personnes à temps complet et nous n'avons jamais eu l'équivalent du paiement de ces temps pleins en service. Je trouve malgré tout que nous avons essayé de servir la population en termes de service public en maintenant aussi nos effectifs, parce que ce n'est pas facile non plus. Je crois que dans la programmation de notre mandat nous y avons quand même répondu assez favorablement. C'est juste une information complémentaire.

**Mme MONSEIGNE** : Merci, Véronique. Je pense que le dégrèvement nous assure – parce que c'est la loi – la compensation par l'État des taxes d'habitation que les ménages auraient dû payer. Ma seule inquiétude, c'est la distorsion avec l'évolution de la population. C'est-à-dire que l'État va nous rembourser les taxes d'habitation qu'il nous doit, mais aujourd'hui, nous savons que quand un ménage s'en va, il continue de payer sa taxe d'habitation pour l'année entamée. Il n'y a jamais d'écart. Comment l'État va-t-il calculer l'évolution des populations, ce delta-là entre les ménages qui s'en vont, qui repartent ? Je pense qu'il y aura une marge et des recettes que nous toucherons – ce sera difficile – en année N+2, voire +3. Pour exemple, cette année – je parle devant madame CHAMPAGNE – notre dotation de fonctionnement a diminué au motif que l'évaluation de la population 2017 était inférieure à celle de 2016. C'est-à-dire que pour l'État, en 2017 nous avions un peu baissé de population. Ils font des statistiques annuellement entre deux grands recensements. La population avait baissé par rapport à 2016. Or, en 2017, nous avons ouvert deux classes. Je ne sais pas m'expliquer comment la population peut baisser quand en même temps dans une commune de 10 000 habitants on ouvre deux classes, mais pour l'État c'est possible. Il y aura un rattrapage. Nous parlions de lisibilité, c'est toujours illisible ces choses-là. Sur la taxe d'habitation, nous verrons bien puisque cette année en 2018 l'État va compenser 30 % de la taxe d'habitation pour 85 % des ménages. Cela devrait représenter 3 ou 400 000 euros à peu près. C'est quand même une masse importante qui nous permettra de regarder comment l'État et les services de l'État vont s'organiser pour compenser dans les meilleures conditions la taxe d'habitation. C'est vrai que quand on regarde ce qu'il se passe sur la gestion des titres d'identité, l'État nous a versé 10 000 euros cette année ; une augmentation importante parce que c'était 7 000 euros l'année dernière. Nous avons calculé – enfin n'importe lequel d'entre vous, M. BOBET a fait faire ses titres d'identité l'autre jour, comme moi, et il y a du monde en permanence –, ce sont 2,5 équivalents temps plein qui sont en permanence occupés à la gestion. 2,5 équivalents temps plein à 10 000 euros... Heureusement que les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas payés sur cette base-là. Ce sont des charges transférées de l'État qui ne sont pas compensées. En principe, les dotations devraient nous permettre de supporter ces charges-là, mais c'est toujours un petit peu compliqué.

Sur la question du personnel, je me suis amusée... Cela vaut ce que cela vaut, mais il faut donner des indicateurs. C'est vrai que nos charges de personnel représentent à chaque fois... Aujourd'hui, on nous le fait moins remarquer parce que peut-être qu'à force d'expliquer les choses, du coup, elles sont mieux intégrées. Nous avons des recettes de personnel qui représentent 62 % de nos dépenses de fonctionnement, ce qui est énorme par rapport à la règle ou à la moyenne, puisqu'on dit que 58 % c'est le maximum, entre 52 et 58 %. Nous, nous sommes à 62 % et pourtant nous avons un taux d'encadrement en tout cas d'effectifs largement inférieur à la moyenne des communes de 11 000 habitants aujourd'hui. Quand on regarde les moyennes, les charges de personnel chez nous ont augmenté. La moyenne pour les villes moyennes, c'est-à-dire celles qui ont des charges de centralité, c'est 20 agents pour 1 000 habitants. La moyenne nationale sur l'ensemble des communes, c'est-à-dire les communes de 300 habitants jusqu'à celles qui en ont plusieurs millions, c'est 15,5. Donc, même si je me mets à ce niveau-là, c'est-à-dire 15 agents pour 1 000 habitants, nous, nous sommes aujourd'hui à 12,7 agents pour 1 000 habitants. La moyenne des dépenses, donc le coût moyen des charges de personnel par habitant, la moyenne en France c'est 587 euros par habitant et nous sommes à 418 euros. Cela ne veut rien dire, cela veut juste dire que nous avons 11 000 habitants et que nous faisons avec les moyens que nous avons, c'est-à-dire 12,7 agents, parce que nous n'avons pas les moyens d'en avoir plus. Et heureusement, parce qu'autrement nous serions à 80 %. Madame CHAMPAGNE, vous nous taperiez sur les doigts. Elle ne paierait pas. C'est cela qu'il faut dire. Nous faisons comme nous pouvons. Nous savons que nous sommes toujours à la limite des clignotants rouges, mais nous ne pouvons pas faire moins. Après, il faudrait que nous augmentions les dépenses de prestations, ce qui coûterait encore plus cher au budget de la commune, mais là, nous passerions sous les clignotants verts.

Est-ce que certains collègues ont des questions ou des observations ? Pas de question. Cela veut dire que les services ont fourni des documents tellement riches que tous les éclaircissements ont été donnés. Je vous rappelle qu'il y a un vote sur le débat d'orientation budgétaire. Donc, il faut que nous prenions acte que le débat a eu lieu. C'était un grand monologue aujourd'hui. Merci, Madame HERNANDEZ, d'avoir pu le permettre.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire. Est-ce que certains d'entre vous sont contre le fait de prendre acte de la tenue des débats ? Est-ce que d'autres s'abstiennent ? Je vous remercie. Le débat a bien eu lieu.

Le conseil municipal prend acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire à l'unanimité.

<b>Dossier N° 19/18 – Dépenses nouvelles d'investissement – Autorisation d'engager et de mandater (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
--

**Mme MONSEIGNE :** Par application des dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités, le conseil municipal peut m'autoriser par anticipation sur l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé ce soir de pouvoir mandater les dépenses nouvelles suivantes. Une dépense de mesure du niveau sonore de la LGV. Aujourd'hui, vous le savez certainement, il y aura une information à la population le 8 mars organisée par LISEA. LISEA et les services de l'État ont demandé au bureau d'études CEREMA de faire les contrôles acoustiques réglementaires. Nous nous étions engagés, lors d'une réunion publique un peu houleuse il y a quelques années, à faire des mesures contradictoires sur la base de la réglementation des mesures acoustiques. Nous avons reçu un bureau d'études. Il faut savoir que la ville de Cubzac les Ponts va aussi retenir ce bureau d'études pour faire la même chose sur sa commune. Le montant des mesures complémentaires s'élève à 4 903,06 euros TTC.

Ensuite, il y a la plantation d'arbres et d'arbustes place de la Guillotine. Il y a des jardinières et un malheureux arbre qui aujourd'hui est pratiquement mort, en tout cas qu'il faut remplacer. Place de la Guillotine, c'est la place qu'il y a sur la rue du commandant Cousteau là où il y a le magasin Ici Sushi. Nous avons mis des jardinières. Ce que proposent les services, parce que c'est une petite place agréable, c'est de remplacer les arbustes dans les jardinières et l'arbuste qui nécessite d'être changé. Ce sont des plantations pour un montant de 661,65 euros.

Des travaux de zinguerie sur la toiture de l'école Rosette Chappel pour 1 582,68 € TTC.

L'installation de dépigeonnage par pics au Champ de Foire pour 5 830,80 € TTC. C'est sur les colonnes. Vous avez pu remarquer qu'au pied de chaque colonne il y a un tapis de déjections de pigeons.

La création d'un cheminement piéton chemin du Plantier. C'est la mise en sûreté d'un cheminement piéton entre l'abribus qui est à l'angle du chemin du Plantier et du chemin de la Grave et l'ilot d'habitations. Effectivement, nous avons un abribus et un certain nombre de maisons qui se sont construites de part et d'autre de la voie. Un certain nombre d'enfants se rendent à l'abribus dans des conditions pas très sécurisées, sachant que le chemin du Plantier est devenu une voie traversante pour aller à Saint Romain la Virvée ou à Cubzac de plus en plus empruntée. Le montant des travaux s'élève à 31 432,64 € TTC.

Ensuite, l'aménagement d'un parking route de Saint Romain. C'est le parking qui se trouve de l'autre côté de la voie ferrée, qui aujourd'hui sert de parking complémentaire pour l'utilisation du TER. Il s'agit d'un aménagement en calcaire, sommaire, pour stabiliser ce terrain, le nettoyer, enlever l'ensemble des arbustes ou de la végétation qu'il y a au fond, il y a même une ruine ou quelques décombres, de façon à gagner une trentaine de places et ensuite à stabiliser cet emplacement. Le montant des travaux s'élève à 39649,72 € TTC.

L'aménagement de la place de La Fontaine. Ce n'est pas vraiment un aménagement. La place de La Fontaine est ce triangle qu'il y a entre la rue de La Fontaine et le passage de La Fontaine où un certain nombre de voitures se garent aujourd'hui et tant mieux, mais il n'y a plus d'enrobé. Il n'y a plus que du calcaire, voire plus rien. On est en pente et toute la surface de la voirie finit dans les réseaux d'eaux pluviales et les bouche en permanence. L'idée est de reprendre toute la voirie et de voir matérialiser des places de stationnement, parce que beaucoup de voitures se garent là. Elles sont mieux que sur les trottoirs parce qu'il y en a quand même un certain nombre qui est encore sur le trottoir en face. Il s'agit de pouvoir aménager cet espace-là pour un montant de 38 162,50 € TTC

La réalisation d'une sculpture au Port de Plagne pour un montant de 23 500 € TTC. Petite explication. Au Port de Plagne, que nous allons finir de réaliser les travaux. Un certain nombre de familles, voire de touristes de Saint-André-de-Cubzac, en tout cas de promeneurs de Plagne ont réclamé que nous puissions aménager – puisque nous allons mettre des tables et des bancs – un espace de jeux pour les enfants. Il a fallu leur expliquer qu'il était difficile d'aménager un espace de jeux pour les enfants parce qu'il faut un sol de réception et que quand la marée passe sur les sols de réception avec un certain nombre d'embâcles qui sont agressifs, il faudrait changer les sols souples chaque année. Et puis, nous avons vu qu'à Pessac il y a un parc derrière l'Alouette où ils ont aménagé le parc avec un certain nombre de sculptures qui sont des crustacés ou des animaux en résine. Ce sont des structures en résine qui aménagent le parc, des sculptures ludiques. Nous avons contacté l'artiste qui a aménagé le parc de Pessac et qui travaille sur des moules en résine. Comment s'appelle le chantier naval dans le Médoc qui fait de l'accastillage de bateaux, qui est un chantier très connu, mais dont j'ai oublié le nom ? C'est avec eux qu'elle travaille. C'est la résine qui fait les coques de bateaux et qu'elle utilise pour ses moules. L'idée, c'est de réaliser une sculpture qui aura la forme de la Coulobre ; la Coulobre étant cet animal légendaire de la rivière Dordogne. Cela ressemble à un serpent de mer, entre un serpent de mer et Elliott le dragon quand on le regarde. Un animal légendaire de la Dordogne au temps des gabares que l'on rendait coupable d'avaloir les gabares quand les gabares disparaissaient parfois dans les courants de la Dordogne, soit parce que les gabariers qui transportaient le vin avaient usé... soit parce qu'il y avait parfois des courants qui emportaient les gabares. Donc, pendant plusieurs siècles, on a attribué à la Coulobre tous ces naufrages et ces disparitions d'embarcations et de gabares. C'est l'emblème d'Épidor, le gestionnaire de la Dordogne. Nous vous montrerons. Pour l'instant, c'est un moulage de terre, mais d'une espèce de serpent de mer sur lequel les enfants pourront passer dessous, dessus, s'asseoir. Ce n'est pas très haut. Le corps fait 70 centimètres. Il ne nécessite pas de sol et échappe à la réglementation des aires de jeux pour le même montant. Je rappelle qu'une aire de jeu – Magalie CANTY est là – c'est à minima 25 000 euros, la plus sommaire soit-elle.

Ensuite, le mobilier pour les locaux de l'espace municipal Soucarros. Ce sont essentiellement des tableaux et un siège, je crois pour un montant de 522,11 € TTC.

L'acquisition de modules de boîtes aux lettres pour mettre devant l'espace Soucarros pour un montant de 510,42 € TTC.

Les travaux de mise aux normes de la halte nautique. Là aussi, cela fait partie du programme. La halte nautique, qui est ancienne maintenant, a fait l'objet d'un contrôle sécurité qui s'est révélé chargé en observations. À la fois parce que les normes ont changé, mais aussi parce que la halte a beaucoup vieilli, elle nécessite des travaux de mise en conformité. Là aussi, nous aurions pu le faire sur plusieurs exercices, mais ce qu'il faut savoir, c'est que sur les 110 000 euros, il y a plus de 20 000 euros qui sont l'enlèvement de la halte et la dépose et la repose. Chaque fois que nous faisons des travaux, il y a 20 000 euros pour l'enlever et la remettre. Donc l'idée est plutôt de l'enlever une bonne fois pour toutes, de faire l'ensemble des travaux d'un coup et de la reposer. Les travaux devraient être faits dans le courant du mois de mars. 110 700 euros.

Ensuite, l'expertise pour l'homologation de la halte nautique pour un montant de 2 745,60 € TTC, parce qu'une fois qu'elle sera remontée, il faudra vérifier que c'est conforme et que l'on peut permettre aux usagers, voire quand il y a la fête de Plagne aux habitants, de monter sur la passerelle et sur la halte.

Enfin, la mission de contrôle technique pour les tribunes du Champ de Foire. C'est la même chose, c'est-à-dire que nous allons installer les tribunes, mais il faudra effectivement pouvoir avoir un contrôle technique avant la mise en service, pour un montant de 3 360 € TTC.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Oui, madame le maire, chers collègues, nous avons une délibération pas fourre-tout, mais avec un ensemble de choses qui sont intéressantes et d'autres moins. Il est très difficile de se positionner pour ou contre. Je pense que l'on va s'abstenir sur cette délibération, non pas dans son entièreté, mais sur deux points, vous l'aurez compris, notamment les mesures sonores sur la LGV. Vous étiez aussi à cette réunion assez houleuse où notre groupe avait parlé d'enfumage de la part de l'opérateur. Nous avons aussi annoncé que les mesures acoustiques étaient faussées. Deuxièmement, une association s'est créée, dont je crois que le président est toujours M. GUINAUDIE. Donc, je trouve un petit peu déplacé budgétairement que ce soit à chaque commune qui se trouve – comme nous l'avions dit – impactée par les nuisances sonores de payer une étude acoustique. Soit la FECTI la paie, soit VINCI aurait dû le faire, LISEA en l'occurrence.

Ensuite, sur la réalisation de la sculpture, je ne suis pas contre les artistes, bien au contraire, mais 23 500 euros rapportés par exemple à l'aménagement de la place de La Fontaine, nous trouvons le prix un peu élevé. Je crois que cela aurait été bien que les habitants de Plagne, de ce hameau, soient sollicités pour faire part un petit peu de leurs idées pour l'aménagement de cette halte nautique. Vous nous avez narré une belle histoire d'un animal imaginaire, mais on pourrait peut-être aussi demander aux habitants si cela leur plaît ou pas, et s'ils ont d'autres idées. Merci.

**Mme MONSEIGNE** : Sur l'étude acoustique, c'était un engagement que nous avons pris. Ensuite, il faut savoir que la FECTI ne vit qu'avec les subventions des collectivités locales. De toute façon, même si la FECTI l'avait payée, elle l'aurait payée en nous demandant des subventions, parce que la FECTI est un ensemble de collectivités locales regroupées. Ensuite, il faut savoir que dans la FECTI, un certain nombre de communes s'étaient regroupées, mais surtout au moment où il y a eu les fonds d'indemnités complémentaires, et notamment les fonds régionaux. Ensuite, il y a un certain nombre de communes et de collègues maires qui, eux, ne souhaitent pas faire de mesures acoustiques contradictoires. Ensuite, LISEA – parce que c'était un engagement auquel il devait se soumettre – fait réaliser aujourd'hui des études acoustiques. Nous, notre engagement c'était de pouvoir faire des études contradictoires et complémentaires sur un certain nombre de points qui n'ont pas forcément été repérés par CEREMA et LISEA.

Sur le deuxième point qui est la sculpture, le montant de 23 500 euros, c'est une somme, je suis d'accord avec vous. Nous l'avons mesurée et nous avons mis en face ce que nous coûte un aménagement d'aire de jeux. Une petite aire de jeux des écoles, c'est à peu près ce montant-là. Quant à associer les habitants, il faut savoir qu'il y a un groupe de travail qui s'est constitué avec les habitants du quartier de Plagne. Nous avons fait quatre réunions, je crois, à chaque étape. Donc, sur le global, en tout cas au départ sur les aménagements de quai, sur la voirie, sur l'emplacement des stationnements, sur l'organisation, sur le mobilier. Donc, les habitants du quartier de Plagne, un groupe... Ils avaient tous reçu une invitation pour participer au groupe. Évidemment, ce sont souvent les plus anciens. Les nouveaux habitants, nous en avons vu un au début, mais après nous ne l'avons pas revu. Nous avons vu les plus anciens, mais après tout ce sont ceux qui se sont mobilisés. Nous devons avoir une dernière réunion pour finaliser le choix du mobilier urbain avec eux cette année. Un groupe d'habitants a été associé. Cela n'a pas été discuté ni avec le club nautique ni avec un usager en particulier, mais avec les habitants de Plagne.

**Mme LUSSEAU** : Oui, merci. Juste une petite précision concernant la concertation avec la population, et notamment les gens de Plagne. De mémoire, il y avait bien eu une réunion publique qui avait été faite au Mascaret, qui a été faite le soir. J'étais présente même si je n'avais pas assisté aux réunions qui étaient faites en petit comité. Cette réunion était ouverte à tous, si je me souviens bien. Il y avait quand même pas mal de personnes et à ce moment-là nous avons déjà évoqué cette histoire de sculpture et aussi le mobilier. Tout cela avait déjà été travaillé. C'était une réunion publique en soirée, donc une réunion à laquelle tout le monde pouvait assister.

**Mme MONSEIGNE** : Voilà. L'idée de la Coulobre, cela plaît aux gens, parce que cela rappelle l'histoire de la Dordogne. Cela plaît surtout à Michel MANEM qui a été le promoteur du réaménagement de Port de Plagne quand il a voulu créer une halte nautique dans ce port.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD).

**Mme MONSEIGNE** : Je vais passer la parole à Michel ARNAUD sur les conventions d'installation d'abris voyageurs. Nous sommes à Plagne toujours.

**Dossier N° 20/18 – Arrêts « Port de Plagne » et « Route de Plagne » – Installation de deux abris voyageurs scolaires – Convention avec le Conseil régional**

**(Rapporteur : Michel ARNAUD)**

**M. ARNAUD** : Merci, madame le maire. Il s'agit d'une régularisation sur deux abribus qui sont déjà en place depuis quelque temps.

Il est exposé que la Nouvelle-Aquitaine a décidé de favoriser dans les communes qui le souhaitent, la mise en place d'abris voyageurs en vue d'améliorer l'accueil et l'information des usagers, ainsi que d'augmenter la fréquentation des lignes régulières de voyageurs par autocar. La Région propose à la commune l'installation de deux abris voyageurs scolaires, aux arrêts « Port de Plagne » et « Route de Plagne ». Dans ce cadre, la commune doit s'engager à verser à la région 10 % du coût de l'abri voyageur, soit 400 euros par abri, et à prendre en charge la préparation des sols et les raccordements nécessaires.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

- accepter la proposition de la Nouvelle-Aquitaine d'installer deux abris voyageurs aux arrêts « Port de Plagne » et « Route de Plagne » ;
- approuver la convention à conclure avec la région Nouvelle-Aquitaine définissant les conditions d'installation des abris, conformément à l'exemplaire annexé à la présente délibération ;
- autoriser madame le maire à signer ladite convention.

**Mme MONSEIGNE** : Merci, Michel ARNAUD. Donc effectivement, les abribus sont installés. Cela faisait aussi partie d'une demande des habitants de Plagne de pouvoir supprimer l'abribus qui était dans la rue de la Cale du Centre pour le déplacer à Pouyalet, puisqu'aujourd'hui avec l'encombrement des voitures des habitants, le bus était souvent coincé et ne pouvait plus passer.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Pas de question. C'est assez simple. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 21/18 – Acquisition de la parcelle cadastrée section G n°459**

**(Rapporteur : Ludovic MANSUY)**

**Mme MONSEIGNE** : Je vais laisser la parole à Ludovic MANSUY. Nous sommes toujours à Plagne.

**M. MANSUY** : Merci, madame le maire. Il s'agit d'une acquisition de parcelle cadastrée en vue de mettre en place des sanitaires sur le parking qui a été réalisé à Plagne.

Le projet d'aménagement du port de Plagne prévoit l'installation de sanitaires automatiques ouverts au public en dernière phase de l'opération. Ces sanitaires étaient imaginés dans le bâtiment en pierre cadastré section G n° 459. Il était envisagé de réhabiliter ce bâtiment, et y intégrer un module de sanitaire automatique.

Ce bâtiment cadastré section G n°459 et d'une surface approximative de 32 mètres carrés, est la propriété de l'indivision DURUY. La commune a sollicité les copropriétaires par courrier du 12 décembre 2017, afin de leur proposer l'acquisition du bâtiment pour un montant de 5 000 euros.

L'ensemble des copropriétaires a donné par écrit son accord sur cette cession et son montant.

Il convient de préciser que le local de pompage, nécessaire à l'arrosage des parcelles et mitoyen au bâtiment, reste la propriété de l'indivision DURUY.

Nous en profitons pour remercier madame DURUY pour sa facilitation concernant les aménagements réalisés sur le Port de Plagne.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée section G n°459 conformément au plan joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section G n°459 ;
- dit que le montant de cette acquisition est fixé à 5 000 euros ;
- désigne la SCP Jean-Bernard JAULIN domiciliée 1 rue Franklin 33000 Bordeaux comme notaire dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents.

**Mme MONSEIGNE** : Délibération simple, mais comme l'a souligné Ludovic MANSUY, je pense qu'il faut saluer le partenariat que nous avons pu avoir avec madame DURUY depuis le départ, le désenvasement du Port de Plagne qui a quand même été compliqué, jusqu'à l'installation de sanitaires. C'est assez remarquable pour le souligner, parce qu'elle nous a toujours aidés et elle a toujours été facilitatrice et engagée dans ce projet de réaménagement des quais de Plagne. Donc, il faut doublement la remercier.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 22/18 – Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de frigos solidaires – Demande de subvention à l'ADEME**

**(Rapporteur : Hélène RICHEL)**

**Mme MONSEIGNE** : En l'absence de Laurence PÉROU qui est la cheville ouvrière de cette étude et de notre engagement pour lutter contre les déchets, je vais laisser Hélène RICHEL présenter ce projet de délibération, peut-être nous expliquer un petit peu la démarche puisqu'elle l'a suivie avec Laurence. Merci, Hélène.

**Mme RICHEL** : Cette étude de faisabilité pour l'installation de frigos alimentaires vient dans la suite logique de toutes les actions que nous avons menées, surtout Laurence en tant qu'adjointe en charge de l'éducation, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

Depuis plusieurs années déjà, la commune a engagé un travail visant à lutter contre le gaspillage alimentaire sous plusieurs formes et auprès de différents publics (personnel, enfants, familles...). Ce travail a notamment consisté à réétudier et réajuster les commandes de denrées alimentaires dans les cantines, à créer des jardins avec du compost dans chaque école, à sensibiliser les enfants aux différentes bonnes pratiques via les temps d'activités périscolaires. Tout ceci dans l'objectif d'atteindre le zéro biodéchet dans les cantines. Il est aujourd'hui envisagé d'approfondir cette démarche et d'étudier la faisabilité de l'installation de frigos solidaires à proximité immédiate des écoles Pierre Dufour et Bertrand Cabanes, et ainsi de pouvoir redistribuer les repas préparés et non servis. Cette étude a pour objectif de déterminer le matériel et l'organisation nécessaires à la réussite du projet et à la garantie de la sécurité alimentaire (respect de la



chaîne du froid, contrôle qualité...). Elle proposera plusieurs scénarios de mise en œuvre au regard des contraintes et spécificités du territoire concerné.

Le Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique en Nouvelle-Aquitaine (CREPAQ) estime à 6 000 euros la réalisation de cette étude.

Celle-ci fera l'objet d'une prise en charge directe du SMICVAL à hauteur de 50 % de son montant, et peut bénéficier de l'aide de l'ADEME (le taux d'aides publiques cumulé ne pouvant pas dépasser 70 % du montant total des études de projet).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de l'ADEME au titre de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de « frigos solidaires ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de frigos partagés ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etude de faisabilité pour l'installation de frigos solidaires	3 000€	Subvention de l'ADEME	1 200€
		Autofinancement	1 800€
TOTAL	3 000€	TOTAL	3 000€

*Le CREPAQ est une association non assujettie à la TVA.*

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de frigos solidaires ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Si vous voulez quelques éléments complémentaires par rapport à tout le travail qui a été réalisé depuis 2014, notamment par la création dès le départ d'un comité de pilotage, ensuite un diagnostic avec les pesées des déchets dans les écoles où une estimation du coût du gaspillage a été faite et nous avons pu établir qu'il y avait quand même 6 400 kilos de déchets, soit 35 000 euros. Aujourd'hui, le résultat est quand même plutôt positif. La moyenne dans les écoles nationales est autour de 130 grammes et nous, nous sommes à un peu moins de 60 grammes, ce qui est quand même plus que positif. Nous avons réduit les quantités commandées. Il y a eu beaucoup de sensibilisation auprès des enfants et des familles. Sur l'année précédente, il y a eu la réalisation du livre dans le cadre des activités périscolaires avec les recettes des écoles qui ont été mises sous forme de livre. Et puis, là, le prochain objectif, ce sont les restes alimentaires. Bien entendu, c'est le trop cuisiné, ce sont vraiment les denrées qui sont trop cuisinées, qui seraient mises sous vide dans des frigos solidaires pour permettre aux personnes qui en ont besoin de pouvoir récupérer ces déchets... Enfin, ce qui pouvait être des déchets auparavant, pardon, et qui ne le sera plus. Et puis, une autre partie en biodéchet qui est en préparation avec le SIAEPA au niveau du méthaniseur. Il y aurait un service civique qui sera embauché en appui sur la thématique pour compléter ces nouvelles pistes de travail pour la réduction des déchets alimentaires.

**Mme MONSEIGNE :** Merci, Hélène. Laurence n'est pas là, mais l'exercice est réussi. C'est une initiative dont nous entendons parler en ce moment dans certains restaurants. En tout cas à Lyon ou à Paris, il y a un certain nombre de restaurateurs qui ont installé des frigos solidaires devant leur commerce ou leur restaurant. Cela se déploie aujourd'hui dans certaines collectivités locales. Laurence PÉROU, qui s'était engagée dans cette démarche dans le cadre plus éducatif dans les cantines scolaires, a souhaité aller plus loin. L'idée, c'est d'engager l'étude. C'est très réglementé, sanitaire très encadré, heureusement.

Est-ce que vous avez des questions ? Je pense que Laurence reviendra vers vous une fois que l'ADEME, qui est très attentive à cela... En tout cas, le CREPAQ et le SMICVAL nous accompagneront dans l'étude. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 23/18 – Commission consultative des services publics locaux – création</b> <b>(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
---

**Mme MONSEIGNE :** Nous sommes une ville de plus de 10 000 habitants aujourd'hui puisque nous sommes pratiquement 11 000 et donc nous devons créer une commission consultative de services publics pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public exploitée en régie dotée d'autonomie financière. Je vous dirai après dans quel cadre il est important pour nous d'avoir une commission consultative de service public, parce que nous avons quand même au moins aujourd'hui un service public local délégué et peut-être d'autres à venir.

L'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité repris à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit, que les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux, pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit être consultée par le conseil municipal pour avis, notamment sur :

- tout projet de délégation de service public
- tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière.

C'est-à-dire effectivement un service ou un établissement qui aurait une régie financière en dehors du budget de la mairie.

Cette commission est en outre chargée d'examiner chaque année :

- les rapports établis par les délégataires de service public qui doivent être adressés au maire avant le 1<sup>er</sup> juin
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission comprend :

- le maire ou son représentant ;
- des membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, sachant que chaque tendance du conseil municipal, quel que soit le nombre d'élus qui la composent, doit avoir la possibilité d'être représentée.
- des représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal.

En outre, conformément à l'article L. 1413-1 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à saisir directement la commission pour avis préalable sur tout projet visé par cet article avant que le conseil municipal ne se prononce sur le principe.

Il est proposé au conseil municipal aujourd'hui de créer cette commission consultative des services publics locaux qui pourrait comporter 8 membres, à savoir :

- le maire ou son représentant, président ;
- 5 membres du conseil municipal ;
- 2 représentants d'associations locales ;

Je vais vous expliquer après pourquoi nous en proposons 8. D'abord, parce qu'il ne faut pas forcément créer une usine à gaz, mais parce qu'ensuite dans la liste des représentants d'associations locales nous sommes quand même à Saint-André-de-Cubzac, nous ne sommes pas à Bordeaux Métropole et c'est difficile d'avoir

des représentants d'associations représentant les consommateurs, etc., enfin cette société civile représentative. Donc l'idée, si nous créons une commission, c'est d'avoir des représentants locaux des consommateurs ou des usagers, plutôt que d'en désigner 5 et de ne pas avoir le quorum à chaque fois. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, ce sont 5 membres du conseil municipal, 2 représentants d'associations locales que nous avons identifiées, en tout cas ces associations ont des représentants sur notre commune ou mobilisables sur notre commune. Et ensuite, 5 membres du conseil municipal avec une représentation pour chaque groupe.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

- décider la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- autoriser la saisine directe de cette commission par le maire, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales ;
- fixer la composition à 8 membres : le maire ou son représentant, 5 membres issus du conseil municipal et 2 représentants d'associations locales ;
- décider de voter à main levée la désignation de ces membres, conformément à la possibilité offerte par l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
- désigner les membres des représentants d'associations locales suivant :
  - o Union Départementales des Associations Familiales : Madame FRUHINSHOLZ Françoise
  - o UFC Que Choisir Gironde : Monsieur ARTUPHEL Lucien
- Procéder à la désignation des membres du conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Donc, il faut décider à la fois de créer la commission consultative, de fixer la composition et ensuite, dans un deuxième temps, nous pourrions décider de la manière dont nous constituons cette commission. Ce que je vous propose, c'est de faire les choses en deux temps, d'abord de décider la création de la commission consultative des services publics locaux. De toute façon, cela va être obligatoire. Je rappelle que nous avons délégué par exemple le service de fourrière. À l'origine, nous n'étions pas soumis à l'obligation, mais là maintenant il faudra dorénavant soumettre toute délégation, quelle qu'elle soit, même une fourrière, à une commission consultative. Ensuite, la deuxième raison qui sera d'actualité certainement en tout cas celle que je vois, mais il y en aura peut-être d'autres, c'est la gestion de la halte nautique que nous allons remettre en état complètement, qui était confiée à un club avec une convention qui date des années 80, mais qui aujourd'hui est complètement caduque, parce qu'elle n'est plus du tout adaptée à la gestion d'équipements publics de cette nature. Les normes ont tellement changé que nous ne pouvons plus confier à un club et qu'il faudrait donc soit lancer une délégation de service public, soit reprendre la gestion en régie. Aujourd'hui, nous faisons un travail sur le changement de gestion de la halte nautique et il est fort probable que nous ayons besoin de cette commission consultative.

Je vais répondre à vos questions et à vos observations. Ensuite, ce que je vous proposerai, c'est d'abord de délibérer sur la création de la commission consultative et sur sa composition, donc 2 membres des représentants des associations des usagers ou des consommateurs et 5 membres du conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est nouveau pour nous. C'est vrai qu'il y a peu de délégations de service public. Je vous propose d'abord de délibérer sur la décision de la création de la commission et sur sa composition. Et ensuite nous reviendrons sur la désignation des membres. Sur la création et sa composition arrêtée telle qu'ici, donc 5 membres du conseil municipal et 2 représentants d'associations locales, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est parfait. Donc, nous pouvons déjà dire que le conseil municipal approuve la création.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- autorise la saisine directe de cette commission par le maire, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales ;

- fixe la composition à 8 membres : le maire ou son représentant, 5 membres issus du conseil municipal et 2 représentants d'associations locales ;

**Mme MONSEIGNE** : Ensuite ce qui vous est proposé, soit nous pourrions voter à bulletins secrets, mais dans la mesure où nous proposons d'attribuer une représentation pour chaque groupe tels qu'ils ont été définis et ensuite 3 représentants de la majorité municipale, c'est peut-être de voter à main levée sur la base d'un représentant pour chaque groupe. Et puis, vous nous présenterez les représentants que vous souhaitez désigner, sachant que l'Union départementale des associations familiales a déjà désigné Mme FRUHINSHOLZ et l'UFC-Que Choisir M. ARTUPHEL. À la proposition de désigner à main levée la désignation des membres, est-ce que cela vous convient ou quelqu'un demande un vote à bulletins secrets ? Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les membres de la commission à main levée.

Madame HERNANDEZ, vous acceptez d'être membre de la commission consultative ? Je vous remercie. Pour le groupe Demain Saint André, Monsieur BOBET ?

**M. BOBET** : J'avais répondu au mail de Valérie ALAPHILIPPE. Nous proposons, en son absence, mais il est d'accord, Georges BELMONTE.

**Mme MONSEIGNE** : D'accord. Georges BELMONTE. Et donc, pour le groupe de la majorité, il est proposé Michel ARNAUD. Nous reprenons un peu les mêmes que pour la commission d'appel d'offres, parce que ce sont des commissions qui se réunissent en journée. Michel ARNAUD, Michèle VAN IMPE et Florian GUILLAUD. Ils sont assidus aux commissions d'appel d'offres, donc nous pourrions compter sur eux, sachant que ce n'est pas une commission qui se réunit plusieurs fois dans l'année, mais il est fort probable que nous soyons amenés à la réunir au moins une fois, voire deux, cette année.

Tout d'abord, il faut désigner les deux membres des associations locales. De toute façon, nous n'avons pas le choix. Sur la désignation des représentants des associations locales, Mme FRUHINSHOLZ et M. ARTUPHEL, je soumetts au vote du conseil municipal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour eux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne madame Françoise FRUHINSHOLZ et monsieur Lucien ARTUPHEL pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Ensuite, les membres du conseil municipal sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. En cas de candidature unique sur un même poste, les nominations prennent effet dès que le maire a donné lecture des résultats de l'appel à candidature.

Sont donc désignés les membres du conseil municipal suivants à la commission consultative des services publics locaux :

- Michel ARNAUD
- Michèle VAN IMPE
- Florian GUILLAUD
- Georges BELMONTE
- Sandrine HERNANDEZ

**Dossier N° 24/18 – Association de maintien et de soins à domicile de la Haute-Gironde (AMSADHG) – Désignation**

**(Rapporteur : Ludovic MANSUY)**

**M. MANSUY** : Il s'agit de voter sur le remplacement de madame le maire au sein du conseil d'administration de l'association puisqu'elle a été désignée comme personne qualifiée et membre d'honneur de l'association. Aussi, il appartient à la commune de désigner son nouveau représentant.

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, chaque commune du canton Nord Gironde est membre permanent de l'association, et doit désigner son représentant appelé à siéger à l'assemblée générale de l'association. C'est dans ce cadre que Célia MONSEIGNE a été élue en qualité de déléguée à l'AMSADHG par le conseil municipal réuni en séance le 27 avril 2015.

Célia MONSEIGNE a depuis été désignée le 21 décembre 2017 par le conseil d'administration de l'association, en qualité de personne qualifiée, membre d'honneur de l'association. Aussi, il appartient à la commune, de désigner son nouveau représentant à l'AMSADHG.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, conformément à la possibilité offerte par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est proposé au conseil municipal de voter à main levée cette désignation.

Est-ce qu'il y a un ou une candidate ? Véronique LAVAUD.

**Mme LAVAUD** : Je voulais proposer ma candidature parce que déjà j'y siége ou j'y siégeais auparavant en tant que déléguée communautaire, mais la communauté de communes a revu son organisation de représentation des communes au sein du conseil d'administration de l'AMSADGH. Ayant déjà participé à l'assemblée générale et au conseil d'administration, voilà pourquoi je me proposais. De par mes fonctions en tant qu'adjointe déléguée aux affaires sociales, j'y fais un lien certain avec l'activité de l'AMSADGH.

**Mme MONSEIGNE** : Merci, Véronique. Pour aller un petit peu plus loin, c'est vrai que la loi NOTRe et la modification du périmètre des communautés de communes a obligé l'AMSADGH à modifier ses statuts. C'était un petit peu compliqué parce que les associations sont obligées, surtout là à l'échelle de la Haute-Gironde, de s'adapter, à la fois de diminuer le nombre de représentants, de modifier les périmètres. Il y a une représentation intercommunale et il reste une représentation communale pour les communes qui accueillent une antenne ou une activité de l'AMSADGH. Ensuite, l'AMSADGH est représentée largement dans le collège des représentants des associations. Ensuite, les anciens présidents, dont je suis, sont aujourd'hui membres d'un collège, personnes qualifiées, ou je ne sais plus quel est le terme, membres d'honneur de l'association. J'ai été désignée à ce titre-là au titre d'ancienne présidente de l'association d'aide à domicile du Cubzaguais qui a fusionné avec l'AMSADGH.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Pas de question. Je vous propose, conformément à ce qui vous a été présenté, de désigner Véronique LAVAUD comme représentante de la commune de Saint-André-de-Cubzac. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? 6. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD).

Je vais laisser la parole à Michèle VAN IMPE pour l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, parce qu'il faut délibérer.

<b><u>Dossier N° 25/18 – Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019</u></b> <b><u>(Rapporteur : Michèle VAN IMPE-TEXIER)</u></b>
---

**Mme VAN IMPE-TEXIER** : Concernant l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Les conseils d'école de chacune des écoles publiques maternelles et primaires de la commune de Saint-André-de-Cubzac se sont tous prononcés à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours. Aussi, il est

proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'émettre un avis favorable au retour à la semaine d'enseignement sur 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

**Mme MONSEIGNE** : Merci, Michèle VAN IMPE. La loi dit effectivement que le conseil municipal doit se prononcer et que les avis des conseils d'école et l'avis du conseil municipal doivent être conformes. Comme tous les conseils d'école se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours, évidemment, il vous est proposé de donner un avis conforme.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette question ? Je pense que nous reviendrons après sur l'organisation de la rentrée prochaine. Véronique LAVAUD.

**Mme LAVAUD** : Merci. Une petite remarque. Depuis les dernières élections, le Président nous donne d'autres prérogatives en conseil municipal à décider de certaines choses. Il y a quelque temps, avec la loi MACRON, c'était l'ouverture des dimanches, donc un positionnement encore sur le conseil municipal et là, aujourd'hui, on nous demande de choisir. Je ne veux pas revenir sur le fait d'avoir interrogé les parents, les enseignants au sein des conseils d'école. Je voudrais juste souligner que l'école dans son intégralité est dans notre société aujourd'hui. Donc hier c'était 4 jours, maintenant c'est 4 jours et demi. Ou l'inverse, mais si cela continue, peut-être que dans deux ans on pourra nous redemander de nous positionner. Aujourd'hui, je voudrais revenir aussi sur l'intérêt de l'enfant. Si à un moment donné nous avons tenu compte de ses rythmes scolaires, un enfant, voire un adulte, apprend mieux le matin. Certains pays européens font travailler nos enfants le matin d'une manière générale et donnent un accès au sport, à la culture et à des activités autres les après-midis. Donc, j'ai envie de m'abstenir malgré les décisions des parents et des enseignants pour dénoncer un petit peu la manière dont l'État aujourd'hui procède et de revoir peut-être plus dans sa globalité l'école aujourd'hui.

**Mme MONSEIGNE** : Monsieur CHAMARD.

**M. CHAMARD** : J'aimerais aussi ajouter quelque chose sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur. Parmi les pays de l'OCDE, en France nous sommes le pays où les enfants ont le moins de jours d'école et, paradoxalement, le plus d'heures de cours. Ce qui veut dire que dans un temps très ramassé on met beaucoup de choses dans la tête de nos chères têtes blondes, selon l'expression consacrée, et je trouve que dans ce choix qui a été fait, qui vous a été laissé, mais dans lequel nous n'avons pas eu vraiment beaucoup de choix, c'est un retour en arrière et on ne s'est pas tellement soucié du bien apprendre de nos enfants. Donc, moi aussi je m'abstiendrai là-dessus.

**Mme MONSEIGNE** : Je le comprends. Au départ, je ne souhaitais même pas que nous soumettions la délibération au conseil municipal, parce que je pensais que les avis conformes des conseils d'école suffiraient. Et lors d'une réunion où nous étions avec Laurence et le directeur académique, il nous a dit que s'il n'y avait pas de délibération du conseil municipal il n'accorderait pas la dérogation. La dérogation, c'est pour demander le retour à 4 jours, auquel cas nous allions nous retrouver dans une guerre de tranchées avec les enseignants et les parents d'élèves. Donc, cela aurait été compliqué, sachant que l'avis des conseils d'école a été très, très, très majoritaire. En tout cas, chez les enseignants à 90 % et chez les parents d'élèves à 70 %. Je suis comme vous, effectivement, mais là, je me contente d'appliquer la loi. Après, le ministre de l'Éducation nationale s'est entouré d'un expert en neurosciences, spécialiste des rythmes de vie. Peut-être que les neurosciences vont nous apprendre que les enfants apprennent mieux...

**M. CHAMARD** : Excusez-moi, j'insiste un petit peu. On peut toujours habiller les choses de façon très compliquée, mais des choses très simples comme les chiffres que je viens de donner, cela paraît évident. Après, on peut raconter des histoires. Je pense que le bon sens là-dessus est évident. Si on veut être un bon sportif, on ne s'entraîne pas 4 jours à fond par semaine, on s'entraîne tous les jours un peu. C'est pareil pour un apprentissage de qualité, il me semble.

**Mme MONSEIGNE** : Monsieur MIEYEVILLE.

**M. MIEYEVILLE** : Mes chers collègues effectivement moi aussi j'ai été enseignant durant un certain nombre d'années. J'ai trouvé que la réforme, tel que son esprit était pour les jeunes, était une bonne chose. L'application qui en a été faite n'a pas été faite pour les jeunes, mais a été faite en fonction des adultes qui

ont organisé quelque chose dont beaucoup d'entre eux ne voulaient pas. Nous ne sommes pas en face d'un échec de ce projet, nous sommes en face de l'échec de sa non-application. Et je partage l'avis de monsieur CHAMARD qui est encore en activité. L'intérêt des jeunes n'est pas l'intérêt des adultes. C'est vrai qu'aujourd'hui nous allons vers, je dirais, une démagogie. On va faire plaisir d'un côté, mais on ne résout pas le problème de la jeunesse et de l'activité qu'en France nous devons offrir à la jeunesse pour son avenir. Donc moi aussi je m'abstiendrai. Merci.

**Mme MONSEIGNE** : Parfait. Merci, Monsieur MIEYEVILLE.

Sur cette question de l'avis favorable au retour à la semaine d'enseignement de 4 jours qui va nous conduire à demander une dérogation auprès du directeur académique, quels sont les collègues qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Nous allons recompter parce qu'il y a des pouvoirs. Ceux qui ont des pouvoirs, levez les deux mains. 11.

La délibération mise aux voix est adoptée par 22 voix pour et 11 abstentions ((Mmes LAVAUD, LUSSEAU, BORRELLY, PÉROU, MM. CHAMARD, MIEYEVILLE, RINGOT, FAMEL, MANSUY, SERIZIER, CHABRIÈRES).

**Mme MONSEIGNE** : Nous étions sur le dernier dossier de l'ordre du jour du conseil municipal, si je ne me trompe pas.

## **Décisions du maire**

Décision n° 09 en date du 22 janvier 2018 annule et remplace la décision n° 07-2018. La commune décide de renouveler l'adhésion à l'association des petites villes de France pour l'année 2018. La commune versera la somme de 1 012,87 € au titre de la cotisation pour l'année 2018.

Décision n° 10 en date du 22 janvier 2018 de renouveler l'adhésion à l'association villes internet pour l'année 2018. La commune versera la somme de 536 € au titre de la cotisation pour l'année 2018.

Décision n° 11 en date du 22 janvier 2018 de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport pour l'année 2018. La commune versera la somme de 225 € au titre de la cotisation pour l'année 2018.

Décision n° 12 en date du 23 janvier 2018 de reconduire l'accord-cadre relatif à la fourniture d'enveloppes et papier en-tête éco-responsables, notifié le 11 juillet 2016 à l'imprimerie du Bois de la Grave située à SAINT MÉDARD EN JALLES (33160), pour la deuxième fois du 11 juillet 2018 au 10 juillet 2019.

Décision n° 13 en date du 29 janvier 2018 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot n° 1 « habillement pour les agents des services techniques », notifié le 28 avril 2017 à l'entreprise France sécurité située à BLANQUEFORT (33290), pour la première fois du 28 avril 2018 au 27 avril 2019.

Décision n° 14 en date du 1<sup>er</sup> février 2018 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – lot n° 3 « habillement et accessoires spécifiques pour les gardes champêtres, ASVP et policière municipale », notifié le 28 avril 2017 à l'entreprise GK Professionnel située à PARIS (75020), pour la première fois du 28 avril 2018 au 27 avril 2019.

Décision n° 15 en date du 1<sup>er</sup> février 2018 de reconduire le marché relatif à la télésurveillance et entretien des installations de télésurveillance – lot n° 1, notifié à l'entreprise SIS Sécurité, située à ARCANGUES (64200), pour la deuxième fois du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019.

Décision n° 16 en date du 02 février 2018 de reconduire le marché relatif à la télésurveillance et entretien des installations de télésurveillance – lot n° 2, notifié à l'entreprise STA, située à AMBARÈS-ET-LAGRAVE (33440), pour la deuxième fois du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019.

Décision n° 17 en date du 09 février 2018 de renouveler l'adhésion à l'association territoires et cinéma pour l'année 2018. La commune versera la somme de 78 € au titre de la cotisation pour l'année 2018.

**Mme MONSEIGNE** : Nous vous avons transmis les décisions du maire depuis le dernier conseil municipal. Il n'y a rien de particulier.

Je vous donne rendez-vous d'abord le 17 mars sur le lancement de la mesure zone 30 dans le centre-ville. N'oubliez pas. Et ensuite, au conseil municipal du 26 mars, où nous devons présenter le budget. Merci à vous tous. Bonne soirée. Et merci aux agents pour leur patience.

**— Séance levée à 20 heures 40 —**